

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. FR-231-VD Date de 1^{ère} immatriculation
B. 30/07/2020

C.1 ALVES BARDAGE ETANCHEITE

20670000

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

9 RUE JEAN JAURES

59760 GRANDE SYNTHE

D.1 PEUGEOT

D.2 YAANFB/NS

D.2.1 N10PGTCT0790520

D.3 BOXER

F.1 3000 F.2 3000

E. VF3YAANFB12N54720

F.3 5500

G 2015 G.1 1940

J N1 J.1 CTTE

J.2 BB J.3 FOURGON

K e3*2007/46*0045*14

P.1 2179 P.2 88

P.3 GO P.6 7

Q S.1 3

S.2 U.1 84

U.2 2625 V.7 238

V.9 715/2007*2018/1832AOEURO6

X.1 VISITE AVANT LE 23/09/2027

Y.1 294 Y.2 34

Y.3 0 Y.4 11

Y.5 2.76 Y.6 341.76

H

I 12/11/2025

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe à la déléguée à la sécurité routière

M. Lugrand

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Michèle LUGRAND



COUPON DETACHABLE

Certificat d'immatriculation

FR-231-VD 12/11/2025

2025ES59076

VF3YAANFB12N54720

PEUGEOT

ALVES BARDAGE ETANCHEITE

001026

CRFRAFR231VD4VF3YAANFB12N5472042007302CTTE<<
FOURPEUGEOT<<<<<BOXER<<<<<2025ES5907600

001026

Inscrivez les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrivez vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom _____

Domicile _____

Signature

Date _____

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

- (J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO₂ (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE.
(X.1) Dates de contrôles techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euros
(Y.2) Montant de la taxe sur les véhicules de transports en Euros
(Y.3) Montant du malus CO₂ et de la taxe additionnelle sur la masse en ordre de marche en Euros
(Y.4) Montant de la taxe fixe en Euros
(Y.5) Montant de la redevance d'acheminement du certificat d'immatriculation en Euros
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euros
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permito de circulación; Osvedčení o registraci; Registratingsattest; Zulassungsbescheinigung; Registrerimistunnistus; Αδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrácia apelicia; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kerekenbewijs; Dowód Rejestracji; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisterointidistis; Registreringsbeviset; Регистрационен талон на автомобила; Certifikat de immatriculare.

2025 ES 59076

- (A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)